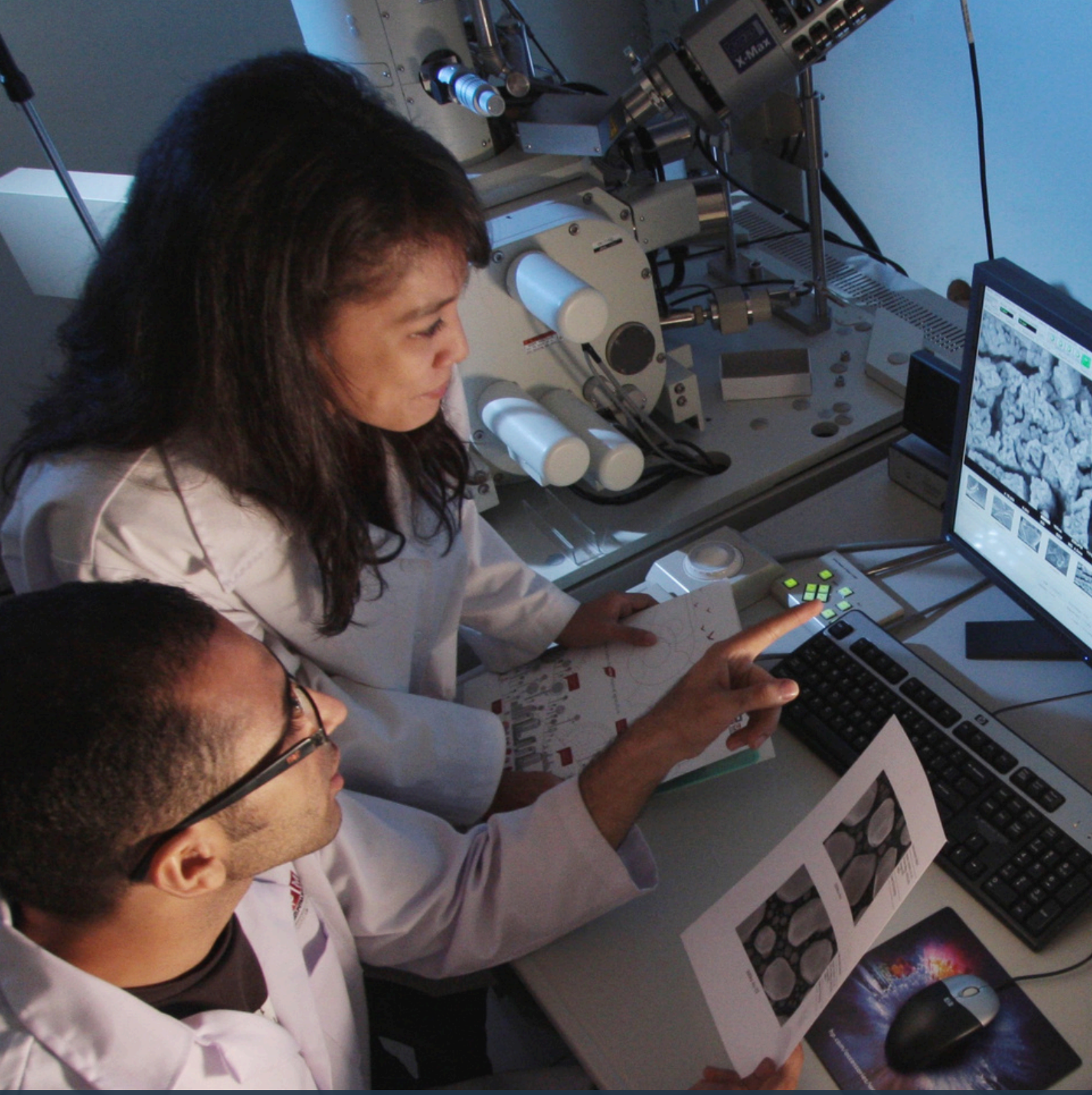


Programme Ignite du CABHI : Trousse du Programme 2026-27

Vision : Un monde où chaque personne âgée mène une vie pleine de sens, épanouissante et digne.

Mission : Favoriser le développement et l'adoption d'innovations transformatrices en matière de vieillissement et de santé du cerveau.

Ignite

CENTRE D'INNOVATION
SUR LA SANTÉ DU CERVEAU
ET LE VIEILLISSEMENT
Propulsé par Baycrest

Le Programme Ignite en bref

- **Financement :** De 50 000 à 150 000 $ CA sous forme de financement non dilutif.
- **Qui peut présenter une demande :** Les entreprises en phase de démarrage admissibles et les organismes de soins de santé ou de recherche qui développent des solutions novatrices visant à améliorer la durée de vie en bonne santé, le vieillissement en santé, la santé du cerveau et les soins aux personnes atteintes de démence.
- **Admissibilité géographique :** Le programme est ouvert aux entreprises constituées en société au Canada ainsi qu'aux équipes canadiennes ou internationales affiliées à un établissement d'enseignement canadien agréé ou à un organisme de recherche ou de soins de santé reconnu.
- **Contribution de contrepartie :** Les demandeurs doivent fournir une contribution équivalente au financement demandé (ratio de 1:1), sous forme de contribution financière, de contribution en nature ou d'une combinaison des deux.
- **Activités ciblées par le programme :** Recherche et développement (R-D) en phase initiale, validation et préparation à la commercialisation.
- **Durée du projet :** Du 1er mars 2027 au 29 février 2028.

1. Aperçu du programme

Le CABHI invite les innovateurs admissibles, notamment les organismes de soins de santé et de recherche (OSSR) et les entreprises en phase de démarrage, à présenter une demande dans le cadre du Programme Ignite 2026.



Le Programme Ignite offre aux candidats retenus un financement non dilutif de **50 000** à 150 000 $ **CA**, ainsi qu'un accès aux services de soutien du CABHI.

Il appuie le développement, la validation et la préparation à la commercialisation d'innovations prometteuses en début de parcours dans les domaines du vieillissement et de la santé du cerveau, afin de favoriser leur adoption et leurs retombées concrètes.

Le financement peut servir à diverses activités admissibles de recherche et développement (R-D) et de préparation à la commercialisation, notamment :

- la mise au point de prototypes;
- les essais de validation de concept;
- ·les études d'utilisabilité;
- la validation précoce de solutions;
- la création de propriété intellectuelle (brevets, déclarations d'invention).



En plus du financement, les candidats retenus auront accès aux services du CABHI, notamment à la série d'apprentissage Ignite, qui met en vedette des experts sectoriels issus de divers domaines. À la fin du programme, les innovateurs du Programme Ignite seront invités à présenter une demande de financement supplémentaire dans le cadre du Programme Fuel du CABHI.

2. Dates importantes

Dates concernant les demandes	
Ouverture de la période de demandes	2 novembre 2026
Fermeture de la période de demandes	30 novembre 2026
Annonce des candidats présélectionnés	22 décembre 2026
Entrevues avec les candidats présélectionnés	Du 5 au 15 janvier 2027
Communication avec les candidats retenus	19 janvier 2027

Dates clés du programme	
Début des projets	1er mars 2027
Séance d'orientation	8 mars 2027
Fin du projet	29 février 2028
Remise du rapport final	30 mars 2028

3. Financement du CABHI

Chaque candidat peut demander un financement non dilutif de 50 000 $ à 150 000 $ CA. Si vous êtes choisi, le financement sera versé progressivement au cours du projet, en fonction des jalons convenus entre les parties.

Présentez une demande au **programme Ignite** et joignez-vous à plus de **90 entreprises** qui ont propulsé leurs innovations au niveau supérieur avec CABHI.



Plus de 26 M$ distribués dans le cadre des programmes d'investissement du CABHI



Valeur des entreprises du portefeuille : plus de 1,5 G$



Plus de 1 G$ en investissements de suivi

Le CABHI est sincèrement l'un des meilleurs programmes auxquels nous avons participé. Le financement nous a permis d'avancer rapidement et d'agrandir notre équipe, mais ce qui fait vraiment la différence, c'est tout le reste : le mentorat, les ressources, le soutien de l'équipe du CABHI et l'accès à l'écosystème du vieillissement et des soins aux personnes âgées à Toronto. Le CABHI nous a même donné l'occasion de présenter Amical à Toronto alors que nous étendons nos activités au-delà du Québec. Nous lui sommes extrêmement reconnaissants de son soutien.

– Tony Aubé, cofondateur d'Amical et bénéficiaire du Ignite

Ignite a accéléré le développement et la mise à l'essai interne de deux plateformes numériques. Sans ce soutien, nous n'aurions pas été en mesure de lancer IncluzIT HOME sur le marché en mai 2026. Je peux affirmer sans hésitation que c'est grâce à ce programme qu'IncluzIT HOME pourra être commercialisé et connaître, nous l'espérons, le succès escompté.

– Marnie Courage, fondatrice et directrice générale d'Incluzia et bénéficiaire du Ignite



Le soutien du CABHI au développement et à la validation de notre biocapteur va bien au-delà de sa contribution financière directe. L'équipe nous a offert du mentorat lors de rencontres avec des conseillers et de webinaires mensuels animés par des experts dans le cadre de la série d'apprentissage Ignite. Elle nous a aussi permis de consulter la communauté grâce à Leap, son service de mobilisation des utilisateurs finaux, un apport inestimable pour créer de nouvelles technologies capables de transformer le marché. Enfin, elle nous a guidés au bon moment dans notre parcours de commercialisation et la planification des futurs déploiements du produit.

– Le Dr Ravi Prakash, ingénieur en génie électrique et biomédical et chercheur principal au Laboratoire des capteurs et dispositifs organiques de l'Université Carleton et bénéficiaire du Ignite

4. Thèmes d'innovation

Le CABHI appuie les innovations visant à relever les défis rencontrés par les personnes âgées et leurs partenaires de soins, en mettant particulièrement l'accent sur la démence. Parmi les défis que le CABHI souhaite relever, on retrouve les thèmes suivants :

- Vieillir à la maison
- Soutien aux aidants
- Coordination et navigation des soins
- Santé cognitive et mentale
- Santé et bien-être financiers
- Santé du cerveau pour les femmes et technologies pour la santé des femmes

Consultez plus d'information sur les thèmes d'innovation du CABHI ici.

5. Processus de sélection

1. Demande en ligne
Les candidats soumettent leur demande sur le portail de candidature en ligne. Les demandes sont examinées et évaluées par le comité d'évaluation du CABHI. Les candidats présélectionnés sont ensuite invités à participer à des entrevues de vérification préalable, après quoi leur demande fait l'objet d'une évaluation finale.

2. Entrevues avec les candidats présélectionnés
Les candidats présélectionnés participent à une entrevue visant à confirmer leur admissibilité et à permettre au comité d'évaluation d'examiner plus en détail la qualité de leur demande dans le cadre du processus de sélection concurrentiel.

3. Sélection et conclusion des contrats
Le CABHI informe les candidats retenus et non retenus des résultats, puis procède à la conclusion des contrats avec les candidats retenus.

6. Admissibilité au programme

Admissibilité du demandeur

- **Entreprises candidates**
 - L'entreprise doit être légalement constituée au Canada, que ce soit au fédéral ou au provincial.
 - L'entreprise ou l'initiative ne peut être détenue (en totalité ou en partie) par une société mère.
 - Le demandeur principal doit avoir le pouvoir de signature pour l'entreprise/initiative (généralement le fondateur ou le PDG).
 - Le demandeur doit disposer d'un effectif d'au moins 1,0 équivalent temps plein (ETP) ayant travaillé sur le projet au cours des six derniers mois.
 - Le demandeur doit consacrer au projet un effectif d'au moins 1,0 équivalent temps plein (ETP) pendant toute sa durée.
 - L'entreprise doit répondre aux critères de maturité suivants :
 - Financement obtenu (privé et public) : moins de 2 M$ CA
 - Revenus annuels générés : moins de 250 000 $ CA
 - Valorisation de l'entreprise* : Ne doit pas dépasser 6 millions $ CA.
 - *L'évaluation représente la valeur financière projetée de votre entreprise, déterminée par des investisseurs ou des institutions financières à l'aide de mécanismes de financement tels que les billets convertibles, les ententes SAFE (Simple Agreements for Future Equity ou Accord simple pour des capitaux propres futurs en français) ou les rondes d'investissement à prix déterminé. Si votre entreprise n'a pas fait l'objet d'une évaluation officielle par l'un de ces mécanismes, elle est considérée comme n'ayant pas encore fait l'objet d'une valorisation et est donc admissible selon ce critère.*

- **Organismes de soins de santé et de recherche candidats**
 - Le demandeur doit être affilié à un établissement d'enseignement canadien accrédité (p. ex. université, collège) ou à une organisation de recherche ou de soins de santé reconnue (p. ex. hôpital, institut de recherche).
 - Le demandeur doit occuper un poste de membre du corps professoral, de chercheur postdoctoral, de travailleur de première ligne (p. ex. médecin, personnel infirmier, préposé aux services de soutien à la personne, gestionnaire clinique) ou de chercheur au sein de l'établissement ou de l'organisation auquel il est affilié.
 - Le demandeur doit avoir le contrôle de la propriété intellectuelle (PI) et avoir déposé ou avoir l'intention de déposer une demande de protection de cette propriété intellectuelle.
 - Le candidat doit disposer d'un effectif d'au moins 1,0 équivalent temps plein (ETP) ayant travaillé sur le projet au cours des six derniers mois.
 - Le demandeur doit consacrer au projet un effectif d'au moins 1,0 équivalent temps plein (ETP) pendant toute sa durée.
 - L'équipe de projet doit répondre aux critères de maturité suivants : [2]
 - Financement reçu pour la PI visée : moins de 2 M$ CA
 - Niveau de maturité technologique (NMT) : 2 à 6

Admissibilité du projet

- La solution innovante doit répondre clairement à au moins un des six thèmes d'innovation du CABHI.
- Le demandeur doit fournir une contribution équivalente (1:1) au financement du CABHI, sous forme de contribution en espèces, en nature ou d'une combinaison des deux.
- Le projet et le budget connexe doivent être axés sur la réalisation de jalons admissibles.
- Le projet doit représenter un engagement à temps plein pour le demandeur principal ou un membre de son équipe.
- L'organisme candidat ne peut pas participer simultanément à un autre programme actif financé par le CABHI (p. ex. Fuel, Amplify, NextGen ou CSC).
- Les bénéficiaires antérieurs d'un financement dans le cadre des programmes du CABHI (p. ex. Ignite, Fuel ou Amplify) ne sont pas admissibles, à l'exception des bénéficiaires des programmes NextGen et du Collectif scientifique du CABHI (CSC).
- Lignes directrices sur les dépenses admissibles

7. Critères d'évaluation

Solution (40 %)
Solidité et caractère novateur de la solution proposée; clarté avec laquelle elle répond à un problème clé lié au vieillissement et à la santé du cerveau et retombées potentielles de la solution si son efficacité est démontrée

Marché (20 %)
Compréhension des utilisateurs cibles et de leur expérience vécue, du besoin du marché ainsi que du potentiel d'adoption, de mise à l'échelle et de durabilité de la solution.

Équipe (20 %)
Expertise, engagement et capacité de l'équipe à mener à bien le projet et à générer des retombées. Cette catégorie prend aussi en compte les premiers indicateurs de succès de l'équipe, comme les progrès et les réalisations en fonction du temps consacré à la solution.

Projet (20 %)
Clarté, faisabilité, ressources mobilisées et concordance du plan de projet proposé, des jalons et de l'utilisation des fonds avec les objectifs du CABHI.

8. Règles et obligations supplémentaires

- Le CABHI n'obtiendra aucun droit de propriété intellectuelle lié à la réalisation des jalons commerciaux ou de validation. Toutefois, le CABHI se réserve le droit de diffuser les résultats associés à ces jalons.
- Le CABHI se réserve le droit de sélectionner les candidatures de façon à maintenir un portefeuille équilibré, en tenant compte notamment du nombre de projets financés par volet, de la répartition selon les thèmes d'innovation, de la représentation régionale et de son engagement envers l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI).
- Le CABHI peut mettre fin aux négociations ou inviter un autre candidat à y participer si une entente contractuelle n'est pas signée dans un délai jugé raisonnable (délai déterminé exclusivement par le CABHI).
- Le CABHI se réserve le droit de rejeter toute candidature et de modifier ou d'annuler le présent appel à l'innovation en tout temps, sans engager sa responsabilité.

9. Ressources

Les ressources suivantes sont offertes sur le site Web du CABHI[RS1] [JS2] sous forme de fichiers PDF téléchargeables :

- Lignes directrices du CABHI sur les dépenses admissibles
- Lignes directrices du CABHI sur les fonds de contrepartie

Si vous avez des questions, écrivez à programs@cabhi.com.

10. Remerciements aux bailleurs de fonds

Le CABHI remercie chaleureusement le Fonds stratégique des sciences d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité de l'Ontario.

PORTAIL DE CANDIDATURE